

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 10 juillet 2023

Délibération n° CP-2023-2558

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Fontaines-Saint-Martin

Objet : Travaux d'élargissement de la rue du Prado - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Présents : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Gersperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

Commission permanente du 10 juillet 2023**Délibération n° CP-2023-2558**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Fontaines-Saint-Martin

Objet : Travaux d'élargissement de la rue du Prado - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération élargissement de la rue du Prado située à Fontaines-Saint-Martin, fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La rue du Prado se situe dans un secteur en forte mutation avec une augmentation importante du trafic ces dernières années, une densification urbaine importante avec la sortie de plusieurs opérations de logements à proximité de la rue et, qui vont venir un peu plus densifier le trafic. Les principales opérations de logements qui sortent de terre sont décrites ci-dessous :

- le projet urbain partenarial (PUP) Molières, représente 75 logements en cours de construction et desservis directement par la rue du Prado,
- le PUP du Prado, représente 70 logements, également en bordure de la rue du Prado,
- le projet secteur du Château, construit récemment, qui représente 80 logements.

La rue du Prado est bordée, d'un côté, par le ruisseau Vallon des Vosges qui a été aménagé en aval en 2019 par la direction de l'eau de la Métropole, afin de limiter les crues vingtennales et, de l'autre côté, par un mur en pierres dorées sur des fonciers privés avec la présence d'un emplacement réservé (ER).

La rue, sur sa partie la plus contrainte, mesure 6 m de large et n'est pas aménagée pour les modes actifs, alors même que des écoliers y circulent quotidiennement.

Actuellement, les voitures circulent très vite et, malgré les aménagements réalisés par la subdivision avec la pose de potelets, la vitesse de 30 km/h n'est pas respectée.

L'acquisition de l'ER va permettre d'élargir la voirie à un profil de 10 m et de créer une voie verte du côté du ruisseau Vallon des Vosges de 3,5 m de large. Des plateaux et des alternats seront réalisés en entrée et sortie du projet pour également limiter la circulation à 30 km/h des véhicules.

II - Plan de financement

La réalisation des travaux d'élargissement de la rue du Prado a nécessité des acquisitions foncières à l'amiable sur l'ER. Les négociations ont débuté en fin d'année 2018 et seront finalisées prochainement.

Une 1^{ère} consultation de travaux a été lancée à l'automne 2022 mais au regard du faible nombre de réponses et des montants importants des lots terrassement, plantation, serrurerie et ouvrage d'art et maçonnerie, il a été décidé de relancer partiellement cette consultation en mars 2023. Malgré une légère baisse de certains montants de travaux, les réponses des entreprises sont restées dans le même ordre de prix.

Par délibération du Conseil n° 2018-3130 du 5 novembre 2018, la Métropole a approuvé une autorisation de programme travaux/études/acquisitions foncières, pour un montant s'élevant à 1 770 000 € TTC. Une autorisation de programme complémentaire de 590 000 € TTC a été approuvée, par délibération du Conseil n° 2022-1301 du 26 septembre 2022, pour prendre en compte de nouvelles données géotechniques au niveau du ruisseau des Vosges.

Les nouvelles données issues des consultations travaux portent sur le montant des dépenses estimées à 2 900 000 € TTC, répartis de la manière suivante :

- 320 000 € d'études de maîtrise d'œuvre et diverses études techniques,
- 2 500 000 € de travaux d'infrastructure et concessionnaires,
- 80 000 € d'acquisitions foncières.

Une autorisation complémentaire de programme, d'un montant de 540 000 € TTC, s'avère nécessaire pour attribuer les lots travaux et réaliser les aménagements prévus ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'enveloppe complémentaire pour réaliser les travaux d'élargissement de la rue du Prado à Fontaines-Saint-Martin.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 Aménagements urbains pour un montant de 540 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € en 2024,
- 440 000 € en 2025,

sur l'opération n° 0P06O5365.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 900 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 11 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-306923-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
